

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO – KANI

COMMUNE DE DZIGUILAO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Faith

FAR NORTH REGION

MAYO – KANI DIVISION

DZIGUILAO COUNCIL

FC 06248 (15/09/2026)

DECISION N°008/ DREN/DMK/C-DLAO /2026 Du 030/06/2026
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE DE DC N°03 bis/DCMO/C-DLAO/CIPM/AI/2026 POUR LES TRAVAUX REHABILITATION DES FORAGES A : DZIGUILAO, GOLONGHINI, DANHOU DONGROSSE, BARLANG, DOMBA, SOUEYE, GOUNDAYE, MAPORE, BALANE ET MBRODONG DANS LA COMMUNE DE DZIGUILAO, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : MINEE

- EXERCICE 2026

LE Maire de la Commune de Dziguilao, AUTORITE CONTRACTANTE,

- Vu la constitution ;
- Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence c Régulation des Marchés Publics
- Vu le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu le décret n° 2003/651 /PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics;
- Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Public
- Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement d Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du déc
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code du Marché Public ;
- Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu les circulaires n°002 et 003/CAB/PMR du 31 /01/2011 qui précisent les modalités de mutations économiques des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécut des Marchés Publics ;
- Vu La circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relative à l'exécuti au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes
- Vu la Décision Municipale n°001/DM/SC/C/DLAO/2026 portant constatation des membres de la Commission Interne de passation des marchés auprès de la Commune de Dziguilao

DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE DC N°03 bis/DCMO/C-DLAO/CIPM/AI/2026 POUR LES TRAVAUX REHABILITATION DES FORAGES A : DZIGUILAO, GOLONGHINI, DANHOU DONGROSSE, BARLANG, DOMBA, SOUEYE, GOUNDAYE, MAPORE, BALANE ET MBRODONG DANS LA COMMUNE DE DZIGUILAO, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD;

Aug 250/1000 825-10-11

DECIDE :

Article 1^{er} : - L'Entreprise ci-après citée est retenue comme attributaire de la Lettre Commande relative DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE DC N°03 bis/DCMO/C-DLAO/CIPM/AI/2026 POUR LES TRAVAUX REHABILITATION DES FORAGES A : DZIGUILAO, GOLONGHINI, DANHOU DONGROSSE, BARLANG, DOMBA, SOUEYE, GOUNDAYE, MAPORE, BALANE ET MBRODONG DANS LA COMMUNE DE DZIGUILAO, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Maître d'ouvrage	Lieu d'exécution	Soumissionnaire	Montant	Observations
			TTC en FCFA lu lors du dépouillement	
MAIRE DE LA COMMUNE DE DZIGUILAO	GOUNDAYE - DONGROSSE	ETS BOSA'A BP___ Maroua Tel : 699 60 22 37	5 000 000 F CFA	Attributaire

Article 2 : - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Dziguilao, le _____

Ampliations :

- MINMAP/YDE
- PREFET/MK
- DDEPAT/MK
- ARMP/MK
- FEICOM
- CIPM
- INTERESSES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO – KANI

COMMUNE DE DZIGUILAO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO – KANI DIVISION

DZIGUILAO COUNCIL

COMMUNIQUE DC : 008 /DC/ AC/C-DLAO/2026 DU 30/06/2026 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DC N°03 bis/DCMO/C-DLAO/CIPM/AI/2026 POUR LES TRAVAUX REHABILITATION DES FORAGES A : DZIGUILAO, GOLONGHINI, DANHOU DONGROSSE, BARLANG, DOMBA, SOUEYE, GOUNDAYE, MAPORE, BALANE ET MBRODONG DANS LA COMMUNE DE DZIGUILAO, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : MINEE

- EXERCICE 2026

Le Maire de la Commune de Dziguilao, **Autorité Contractante**, informe le public que :
Par Décision Municipale N°008 / DM/C-DLAO/2026 du 30/06/2026,

L'Entreprise dont le nom suit est déclarée attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et le délai suivant :

Lot	Soumissionnaire	Montant TTC lu (FCFA)	Montant TTC corrigé (FCFA)	Délai (mois)
01	ETS BOSA'A BP ___ Maroua Tel ;699 60 22 37	5 000 000 F CFA F CFA	5 000 000 F CFA	trois(3) mo

Lesdites Entreprises sont invitées à se présenter à la Commune de Dziguilao (Secrétariat Général), dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de Lettre Commande.

Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée. Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour le soumissionnaire non retenu.

Ampliations :

- MINMAP/YDE
- PREFET/MK
- DDEPAT
- FEICOM
- ARMP/MK
- CIPM
- INTERESSES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Dziguilao, le _____

Le Maire Principal du Trésor

